

Mesure 3M.03.01

Requalification et compartimentage du carrefour de Richemond (y.c connexion MD vers la gare)

Centre de Fribourg

Paquet n°3
Compartimentage

Mesure
infrastructurale

Priorité: A

Coûts: 6'690'000 CHF

Maturité: 2

Mesure PA2 reprise/adaptée: -



Mesure

Etat actuel

Depuis la mise en sens unique de l'avenue de la Gare, un trafic important transite derrière la gare entre l'avenue du Midi et la route de la Glâne. Cette situation est amenée à empirer avec la fermeture totale de l'avenue de la Gare au trafic automobile. Le carrefour de Richemond ne permet pas d'accueillir confortablement et sécuritairement les piétons souhaitant rejoindre la gare et le centre, notamment depuis le quartier situé à l'ouest des voies. De plus, la situation de saturation du carrefour ne permet que difficilement d'offrir une priorisation des transports publics (TP) dans ce carrefour stratégique du réseau. Le carrefour ne participe pas à la réorganisation du trafic.

Objectifs

- Suppression totale du trafic de transit par le centre-ville.
- Amélioration des conditions de circulation des bus.
- Facilitation de l'accès à la gare de Fribourg pour la mobilité douce (MD) et garantie de la perméabilité à travers les voies de chemin de fer.
- Cohabitation entre les différents modes de déplacement en supprimant le trafic de transit et en requalifiant l'espace public.

Description

Les travaux consistent à :

- Mettre en oeuvre un compartimentage du carrefour de Richemond en supprimant le trafic de transit entre la rue Louis d'Affry et l'avenue du Midi;
- Construire un passage inférieur pour la MD sous les voies CFF avec émergence sur la partie est de l'avenue du Midi;
- Requalifier l'espace public autour du carrefour.

Opportunité

La modification et le compartimentage du carrefour de Richemont constitue une mesure essentielle du PA3 (mesure d'accompagnement indissociable à la fermeture de l'avenue de la Gare au trafic individuel motorisé (TIM)), car de cet aménagement dépend la mise en oeuvre du compartimentage, en liaison avec la fermeture du secteur de l'avenue de la Gare de Fribourg au trafic TIM. Elle concrétise la stratégie du PA3, qui vise à mettre en place une ceinture de distribution du trafic. La requalification du carrefour de Richemont est coordonnée avec la mise en oeuvre d'un passage sous-voie pour faciliter l'accès à la gare pour la MD. Ce passage sera aussi relié au quai des voies ferrées.

Utilité

C1: améliore la qualité du système de transports en réduisant le trafic de transit (en contrôlant l'accès des véhicules individuels motorisés) et en améliorant la circulation des TP et des cyclistes.

C2: améliore la qualité des espaces publics, renforce l'attractivité de l'arrière de la Gare de Fribourg (quartiers à l'ouest des voies).

C3: améliore, par la réorganisation des circulations, la sécurité de tous les usagers.

C4: diminue ou reporte le trafic de transit sur les axes adaptés et améliore l'attractivité des TP, minimisant ainsi les nuisances environnementales au centre de Fribourg.

Réalisation

Calendrier de remise de l'avant-projet

Calendrier de mise en œuvre

Date prévue du début des travaux: 2022

Date prévue de la mise en service: 2024

Etat de la coordination

Pas d'état de coordination

Information préalable

Coordination en cours

Coordination réglée

Pertinence de la mesure par rapport au plan directeur

Plan directeur cantonal en cours de révision.

Financement

Part fédérale:

Part cantonale:

Part communale:

Compétences

Instance responsable

Commune de Fribourg

Instances concernées

Commune de Villars-sur-Glâne et canton

Tâche de l'Agglomération

Soutient la commune dans sa démarche. Participe à la coordination avec les autres instances. Veille à la conformité avec les planifications supérieures.

Tâche des communes

Planifie et réalise la mesure. Coordonne la planification avec les acteurs concernés, notamment pour maîtriser et contrôler les effets de la mesure sur la ceinture de distribution et le carrefour de Belle-Croix ainsi que les quartiers adjacents à la mesure. Elle dispose d'une délégation de compétence du canton en matière de régulation de trafic et travaux routier.

Tâche du canton

Participe à la coordination et soutient la commune dans sa démarche.

Autres

Mesures corrélées et liens à la conception

-

Mesures A du PA2 en relation

Mesure n°41.9 - Aménagement de l'avenue Beauregard et de la connexion MD vers la gare (paquet P6) - priorité A - code ARE: 2196.2.088

Mesure n°12.1 - Aménagement de l'interface de la Gare de Fribourg, avec réorganisation de l'interface TP des bus urbains et de l'avenue de la Gare (paquet 12) - priorité A - code ARE: 2196.2.017